



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
Reçu en préfecture le 10/06/2024
Publié le
ID : 057-245700695-20240604-D2024_65_SI-AR

DECISION 2024-65

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Vu la compétence « Culture » de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, pour le développement des actions culturelles, le soutien aux associations locales qui œuvrent pour la création et la diffusion artistique et culturelle, pour l'accès à la Culture par le plus grand nombre et pour le rayonnement du territoire de Cattenom et Environs, dans la prise en compte de l'intérêt général.

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs

DECIDE

Article un :

Est acceptée la proposition de cession de deux spectacles de percussion et de pyrotechnie, intitulés « Tambours de Feu » et « SymFEUny », produits et joués par la compagnie Deabru Beltzak, aux dates des vendredi 14 et samedi 15 juin 2024 à la Citadelle à Rodemack, pour un montant de 25 350,00 € répartis comme suit :

- cachet artistique : 18 500,00 €
- frais techniques : 6 850,00 €

Article deux :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Fait à Cattenom, le 4 juin 2024

Le Président,
Michel PAQUET




*Decisions / Publication sur le site
de la CCCE, le 07 AOUT 2024*

07 AOUT 2024